



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

anesthésistes et gynécologues

Question écrite n° 3586

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la gravité de la situation des médecins libéraux en particulier dans les domaines de la gynécologie et de l'anesthésie. L'union professionnelle des médecins libéraux de Rhône-Alpes a mené une enquête démographique dont les résultats sont très inquiétants pour l'avenir. L'insuffisance des médecins en ces deux spécialités est notoire : 40 % d'entre eux ont plus de cinquante ans, et la durée hebdomadaire du travail dépasse cinquante heures pouvant aller jusqu'à soixante-dix ou quatre-vingts avec les heures de gardes et astreintes. Les responsables de ce secteur souhaitent donc une révision en hausse du numerus clausus de ces spécialités, ainsi que la création de filières conduisant les internes à choisir ces spécialités. Il lui demande quelles sont ses intentions en ce domaine et quelles mesures il envisage de prendre en réponse aux souhaits des gynécologues et des anesthésistes.

Texte de la réponse

Le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées, conscient de l'évolution préoccupante de la démographie médicale, s'est engagé à augmenter de manière très sensible le nombre d'anesthésistes et de gynécologues-obstétriciens formés par l'internat. Ainsi, pour les anesthésistes, 240 seront recrutés au terme du concours d'internat 2003-2004. De même, 198 obstétriciens seront recrutés, auxquels s'ajouteront les 20 postes de gynécologie médicale dont le DES vient d'être rétabli. Dans ces deux cas, anesthésistes et gynécologues-obstétriciens, les effectifs formés auront ainsi été doublés en 4 ans.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3586

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 septembre 2002, page 3334

Réponse publiée le : 8 septembre 2003, page 6994